

LE CONSEIL DE L'ORDRE

**DECISION N° 09/BRKG/2020 DU 26 SEPTEMBRE 2020 DU BARREAU DE
KINSHASA/GOMBE FIXANT LES FRAIS A PAYER EN MATIERE D'ADMISSION**

Le Conseil de l'Ordre,

Vu l'ordonnance-loi n° 79/028 du 28 septembre 1979 portant organisation du Barreau, du Corps des défenseurs judiciaires et du Corps des Mandataires de l'Etat, spécialement en ses articles 40 et 43 ;

Vu la décision n° CNO/8/87 du 19 août 1987 portant règlement intérieur Cadre des Barreaux, de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la décision n° 04/CNO du 24 février 2001, spécialement en son article 64 ;

Vu la décision n° 001/BRK/8/88 du 27 février 1988 du Conseil de l'Ordre, relative aux ressources du Barreau de Kinshasa ;

Vu la nécessité et le besoin pressant ;

DECIDE :

I. FRAIS DE DEPOT :

Les frais de dépôt des dossiers pour tous les avocats et les candidats avocats sont fixés de la manière suivante :

- a) Admission à la liste de stage : sans frais ;
- b) Inscription au tableau : sans frais ;
- c) Inscription complémentaire au tableau : 2.500 \$, non remboursable ;
- d) Inscription au tableau avec dispense de stage : 2.500 \$, non remboursable ;
- e) Transfert à la liste des avocats stagiaires : 500 \$, non remboursable.

II. FRAIS D'ACHAT DES DECISIONS :

Les frais d'achat des décisions pour tous les avocats et les candidats avocats sont fixés de la manière suivante :

- Admission à la liste de stage : 100 \$;
- Inscription au tableau après stage : 150 \$;
- Réinscription au tableau ou à la liste de stage : 250 \$;



- Inscription complémentaire au tableau : 2.000 \$;
- Inscription au tableau avec dispense de stage : 2.000 \$;
- Réinscription après omission du tableau ou à la liste : 250 \$;
- Réinscription après omission à la liste : 250 \$;
- Transfert à la liste des avocats stagiaires : 250 \$.

Ainsi décidé par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Kinshasa/Gombe à sa réunion du **26 Septembre 2020**, à laquelle ont siégé Maîtres Darius TSHIEY-A-TSHIEY, Alain BAKUALUFU MUPOYI, Sylvie TSHILANDA KABONGO, Blaise LUNDA MASUDI, Jerry MFUNDU LUKOKI, Sébastien KITENGE KASONGO, Adolphe LOTALA BOKETSU, Chantal MUEPU KISEME, Martin BATAKATUKANA NYENGELE, Benoit MUTAMBAYI KANYUKA KABALO, Joe N'LANDU LOKAKA, Jean-Ambroise LONGO ILUNGA, Marc KOBO MAKOLO, Sylvie NTUMBA KABEYA, Emmanuel-Jésus MADILU MWANZA, Conseillers.

Fait à Kinshasa, le 26 septembre 2020

Pour expédition certifiée conforme,

Le Secrétaire de l'Ordre,

Maître Adolphe LOTALA BOKETSU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Lotala Boketsu', written over a faint, larger version of the same signature.